

Bulletin d'inscription individuelle CHÊNE - 2026

- La présente demande d'intervention pour traitement est à remplir complètement et sera à retourner à la FDGDON pour le 1er avril 2026 au plus tard, accompagnée du chèque de règlement à l'ordre du prestataire : FARAGO Bretagne. Ce chèque sera encaissé après les travaux.
- Cette inscription pourra être annulée en cas de :
 - Difficulté d'accès à la propriété ou aux arbres pouvant empêcher le traitement ou compromettre son efficacité. (**Hauteur MAXIMUM des chênes : 20 mètres**)
 - Renseignement(s) inexact(s) (nombre de chênes...)
 - Météorologie défavorable, ...
 - Absence du client ou de son représentant malgré la prise de rendez-vous
 - Non affichage des zones de traitements par la Mairie sur les lieux fréquentés par le public.
- Le prestataire avertira, par téléphone, chaque personne inscrite, de la date prévue pour le traitement (en général 2 jours à l'avance) (NB : la météo peut modifier très sensiblement les prévisions de travaux).
- Pour une meilleure réalisation de l'intervention, il est indispensable de faciliter l'accès à votre propriété, éventuellement de prévenir vos voisins.
- Une facture sera émise après les travaux.

NOM ET PRENOM + ADRESSE RESIDENCE PRINCIPALE	
NOM : _____	Prénom : _____
N° : _____	Rue : _____
Code Postal : _____	VILLE : _____
Téléphone : _____	
Adresse précise du lieu de traitement	
N° : _____	Rue : _____
Code postal : _____	Commune : _____
Nombre Exact de chênes : _____	
Précision sur l'emplacement des chênes : _____	
Téléphone de la personne à contacter : _____	Portable : _____
Accès à la propriété	
☐ Accès libre pour un véhicule jusqu'aux arbres (largeur nécessaire : 1,60 m), portail non fermé à clé...	
☐ Accès impossible sans clé. Dans ce cas, laisser la clé à la Mairie ou à un tiers avant les traitements.	
Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations portées au recto de ce bulletin d'inscription. Je joins un chèque correspondant à l'ordre du prestataire : FARAGO Bretagne. Date : _____ SIGNATURE du client : _____ SIGNATURE de la FDGDON : _____ 	

NB : Pour la chenille du pin, il est inutile de s'inscrire maintenant, cela se fera durant l'été !